

Moudon, le 10 octobre 2024

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 8 octobre 2024
Présidence : Julien Pittet

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 61/24

Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires

- vu le préavis de la Municipalité No 61/24 ;
- oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. adopte le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires,**
- 2. fixe son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.**

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2024.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :



Julien Pittet



Nicole Wyler

